

SESSION ORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le vingt-neuf novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 23/11/2016.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 09

Présents : M. VERNIS, Mme DESURIER-LAFLEURIEL, MM. LECOCQ, COLLAYE, BOUCHON, DORLENCOURT, HERMANN, Mmes HAMEL (arrivée en retard) et POPY.

Excusé : M. DESTERNES.

Absent : M. DEBARNOT.

Mme DESURIER-LAFLEURIEL a été élue secrétaire de séance.

RENOVATION DE LA SALLE DES FETES – MARCHÉ DE TRAVAUX :

Après avoir entendu le rapport de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer les marchés suivants :

Lots	Attributaires	Montant
1 – Gros-œuvre	R.B.T.P. - Couzon	18 779,13 €HT
2 – Menuiserie bois	Bourbon Menuiserie – Bourbon l'A.	35 962,36 €HT
3 – Plâtrerie / faux-plafonds	Sarl XAVIER – Villeneuve s/ A.	15 842,33 €HT
4 – Carrelage / Faïence	R.B.T.P. - Couzon	2 872,27 €HT
5 – Ventilation / Plomberie	Monier Génie Clim - Yzeure	21 498,60 €HT
6 – Electricité	DESMERCIERES – Toulon s/ A.	25 302,10 €HT

LOTISSEMENT DE LA CHENEVIÈRE :

De nouveau sollicité sur la prise en charges des frais notariés liés à la vente des lots, et après consultation de Me SALIN, les membres du Conseil se déclarent favorables à la prise en charge des frais notariés sur le 1^{er} lot vendu.

MISE EN PLACE D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE :

Le Maire rappelle que, par délibération du 25/10/2016, le Conseil Municipal a approuvé la création d'une agence postale communale et rapporte les derniers échanges intervenus entre la commune et La Poste.

Après avoir proposé verbalement l'ouverture de l'agence au 15/02/2017 avec fermeture du bureau actuel au 31/01/2017, La Poste a demandé ensuite, par courriel, un report d'ouverture au 10/04/2017. Pendant le 1^{er} trimestre, le bureau serait ouvert de 13h30 à 16h30, du lundi au vendredi, et fermerait le 31/03/2017. Le maire a aussitôt fait part de sa réprobation et sollicité le maintien des horaires d'ouverture le matin. A ce jour, La Poste n'a pas donné réponse.

Invité à s'exprimer, le Conseil Municipal accepte l'ouverture de l'agence postale communale au 10/04/2017, sous réserve du maintien des horaires d'ouverture du bureau actuel le matin, durant tout le 1^{er} trimestre 2017.

CREATION DE POSTE :

Dans le cadre de la création de la future agence postale communale, le Conseil Municipal décide la création, à compter du 27/03/2017, d'un poste d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe, à temps non complet (15 heures hebdomadaires de service), pour assurer l'accueil et répondre aux besoins des usagers. Cet emploi pourra être pourvu par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES :

Sur proposition de la commission communale de fleurissement, le Conseil Municipal dresse la liste des lauréats bénéficiaires d'un bon d'achat, à échanger avant le 30/06/2017, auprès de M. Jean-Claude RAGUET, horticulteur à Bourbon l'Archambault.

FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES « EN BOCAGE BOURBONNAIS » & « BOCAGE SUD » :

Le Maire rappelle que M. le Préfet de l'Allier a adopté, par arrêté en date du 18 mars 2016, le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) et a proposé la fusion des Communautés de Communes en Bocage Bourbonnais et Bocage Sud.

L'Etablissement Public de Coopération Intercommunale issu de cette fusion sera une Communauté de Communes qui comptera 25 communes pour 14 030 habitants : Agonges, Autry-Issards, Bourbon l'Archambault, Buxières Les Mines, Châtel de Neuvre, Châtilion, Cressanges, Deux Chaises, Franchesse, Gipy, Le Montet, Louroux Bourbonnais, Meillard, Meillers, Noyant d'Allier, Rocles, Saint Aubin Le Monial, Saint Hilaire, Saint Menoux, Saint Plaisir, Saint Sornin, Treban, Tronget, Vieure et Ygrande.

Le Maire rappelle que M. le Préfet a demandé à l'ensemble des conseils municipaux concernés de se prononcer avant le 15 décembre sur :

- la répartition et le nombre de sièges par commune constituant le prochain conseil communautaire de cette communauté de communes,
- le siège de cette communauté de communes,
- le nom de cette communauté de communes.

Invité à s'exprimer, le Conseil Municipal approuve les propositions du Conseil Communautaire, ci-après :

- Nom : Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais,
- Siège : 1 place de l'Hôtel de Ville 03160 Bourbon l'Archambault,
- Gouvernance : Adoption de la répartition des sièges du conseil communautaire suivant la règle dite de droit commun, avec 39 sièges.

REFORME DES MODALITES D'INSTRUCTION ET DE DELIVRANCE DES CARTES D'IDENTITE :

Informé de la mise en place, à compter de février 2017, d'un nouveau dispositif national visant à autoriser seulement 15 communes du département à recevoir les demandes de cartes nationales d'identité.

Le conseil municipal :

- considérant que ce service public de proximité répond aux besoins des usagers,
- considérant que sa suppression serait en totale contradiction avec le développement des maisons de services au public dont l'objectif est de faciliter les démarches des usagers,
- considérant enfin que cette disparition programmée témoigne d'un nouvel affaiblissement des communes,

- **S'élève contre ce dessaisissement des mairies,**
- **Demande le retrait de cette décision.**

GARDERIE PERISCOLAIRE :

Informé du retard fréquent de certains parents d'élèves, après la classe du mercredi matin, et considérant leurs contraintes professionnelles, le Conseil Municipal décide d'instaurer un service de garderie périscolaire, le mercredi après la classe, de 11h55 à 12h30. Ce service sera facturé un euro par enfant.

OCTROI DE SUBVENTIONS COMMUNALES :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 100 € à la Maison Familiale Rurale de Limoise et de 50 € à la Maison Familiale Rurale de St Léopardin d'Augy, à titre de participation aux frais de scolarité de trois élèves originaires de la commune.

RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VOIRIE :

Après avoir entendu la présentation faite par Christian COLLAYE (présentation globale du syndicat, rappel des compétences, tarifs d'intervention, travaux réalisés sur la commune et résultats budgétaires), le Conseil Municipal approuve sans réserve ce rapport d'activité 2015.

EPICERIE SOLIDAIRE :

Mme Pierrette POPY rend compte de la réunion qui s'est tenue le 23 novembre dernier à l'Épicerie Solidaire du Bocage Bourbonnais.

Depuis sa création, cette structure a permis la création d'emplois ainsi que le recrutement de personnes en difficulté, dans le cadre de chantiers d'insertion. En 2016, 4 familles ont été aidées sur la commune dont une dans le cadre de l'aide d'urgence. Un nouveau site a été ouvert à Meaulne, en octobre 2016, et compte déjà 12 familles bénéficiaires. Concernant le local de Bourbon, la municipalité envisage une augmentation importante du loyer qui risque de fragiliser l'équilibre financier de l'épicerie. Enfin, il a été décidé de fixer la cotisation 2017 à 1 € par habitant.

QUESTIONS DIVERSES :

téléphonie mobile : Le maire fait part de la réalisation prochaine d'une campagne de mesure sur site en vue de la résorption des zones « blanches » en téléphonie mobile.

Vœux de la municipalité : Cette manifestation est fixée au dimanche 8 janvier 2017 et se déroulera dans la salle associative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.